



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION RÉSEAU LAHIKI

QUI SOMMES-NOUS ?

Le " **Réseau LAHIKI** " est une association à but non lucratif régie par la loi du 01 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Active depuis juillet 2017, elle a pour objet l'accompagnement des jeunes de Mayotte en mobilité (étudiants, en formation) et l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés. Notre mission est de permettre aux jeunes de Mayotte de se découvrir et se construire, tant au niveau personnel que professionnel car elle représente l'avenir et le développement de notre île. Même si elle s'adresse principalement aux jeunes, l'association Réseau Lahiki est également ouverte à toute personne se reconnaissant dans son projet associatif.

NOS VALEURS ET NOS OBJECTIFS

1) RÉUSSITE

Promouvoir la réussite pour tous : réussir son parcours scolaire, étudiant et professionnel est un objectif que chacun se fixe. Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire est un moyen de garantir une bonne insertion professionnelle.

2) SOLIDARITÉ

Instaurer une solidarité et un partage d'expérience entre jeunes de Mayotte: La solidarité est une valeur de la culture mahoraise qu'on nous a inculqué dans notre enfance et qu'on doit conserver.

3) RESPONSABILITÉ

Responsabiliser les jeunes (étudiants, en formation) : La vie associative est un premier pas dans le monde professionnel. On y expérimente des responsabilités, on y apprend à monter des projets. La réussite et l'insertion professionnelle se préparent.



QUE FAISONS-NOUS ?

Nos actions se conjuguent principalement autour de 5 axes :

1) Éducation (études supérieures, formation qualifiante) : Préparation à la mobilité, accueil des nouveaux étudiants sur les villes d'études (les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches) , système de parrainage entre anciens et nouveaux étudiants, conseils sur les méthodologies de travail.

2) Recherche de logement et accès aux droit : Diffuser des offres de logements aux jeunes, aider dans les recherches de logement. Informer les jeunes sur leurs droits et devoir.

3) Insertion socioprofessionnelle : Mise en place d'une émission mensuelle de diffusion d'offre d'emploi/stage/alternance, création d'une "banque" de stage et emploi grâce aux collaborations avec des entreprises et administrations publiques, aider les entreprises à trouver leurs futurs collaborateurs grâce à notre réseau d'anciens étudiants, mise en place de coaching d'entretiens d'embauche. Organisation de forum emploi

4) Soutien au initiatives économiques et entrepreneurials : créer des journées de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise en collaborant avec des structures accompagnatrices. Soutenir les projets des jeunes aux bénéfice de Mayotte.

5) Communication, site internet et réseaux sociaux : c'est une plateforme d'information, de diffusion de l'actualité.

Pour voir ce que nous faisons: <https://www.facebook.com/ConseilsAuxEtudiants/>